

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 85

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Proposition de mise à disposition de l'association "SOS Femmes 13" de vingt logements réservés au Département dans le patrimoine de l'OPH "13 Habitat"

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat**

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Chaque année, environ 223 000 femmes âgées de 18 à 75 ans, sont victimes de violences conjugales, et 143 000 enfants dont 42 % de moins de 6 ans, vivent dans un foyer où une femme a été victime de violences physiques et/ou sexuelles de la part de son conjoint ou ex-conjoint (données 2015 de l'observatoire national des violences faites aux femmes).

En 2014, 118 femmes ainsi que 35 enfants mineurs sont décédés en France, dans le cadre de violences au sein du couple.

Sensibilisé à cette problématique, le Département des Bouches-du-Rhône apporte son soutien aux actions et projets en faveur de la défense des droits des femmes engagés par diverses associations. Il participe aussi bien au financement de leur fonctionnement général qu'à la mise en œuvre de projets spécifiques tels que l'accès à l'information et aux droits, la lutte contre les violences, l'éducation et la prévention des risques, l'insertion socio-professionnelle des femmes, la promotion de l'égalité, de la mixité et de la parité...

Depuis sa création en 1976, l'association « SOS Femmes 13 » domiciliée 10 avenue du Prado 13006 Marseille, participe activement à la lutte contre toutes les formes de violences dont sont victimes les femmes et les enfants, à travers son activité d'accueil, d'accompagnement psycho-social des publics concernés et de formation dispensée sur ces questions.

En 2014, elle a ainsi accueilli 2482 victimes (impliquant 3683 enfants dans le processus de violences), au sein de ses permanences organisées à Aix-en-Provence, Aubagne, Bouc-Bel-Air, La Ciotat, Gardanne, Istres, Marseille, Martigues, Port-de-Bouc, Salon-de-Provence et Vitrolles.

Cette association, reconnue d'intérêt général, bénéficie d'un agrément CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) sur Istres.

Dans le cadre de la délégation à la lutte contre les discriminations, l'association « SOS Femmes 13 » a bénéficié en 2016, des subventions suivantes :

- 68 000 € pour son fonctionnement général,
- 15 000 € au titre de son action d'accompagnement des enfants exposés aux violences intrafamiliales
- 10 000 € pour son action d'accompagnement des victimes de viols.

Elle bénéficie par ailleurs de mesures d'accompagnement social lié au logement, financées sur le Fonds Solidarité Logement.

L'analyse de la dangerosité de la situation des victimes et de la précarité sociale à laquelle les femmes sont confrontées (isolement familial, absence de relais amicaux, composition familiale, difficultés économiques...) peut conduire l'association à proposer un hébergement temporaire pour lequel elle dispose actuellement d'une capacité d'accueil de 47 places (femmes et enfants compris) dont :

- 24 sur Marseille au sein de cinq appartements,
- 15 sur Istres au sein de deux maisons
- 8 sur Port-de-Bouc, dans une maison de village divisée en quatre logements.

Toutefois cette capacité d'accueil ne suffit pas au regard des besoins et de la nécessité d'une mise en sécurité rapide de femmes, et souvent d'enfants, en grand danger. En 2014, elle n'a pu venir en aide qu'à 75 personnes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

La qualité du travail mené par cette association qui souhaite par ailleurs développer sa capacité d'accueil, conduit le Département des Bouches-du-Rhône, à l'initiative de sa Présidente, Mme Martine Vassal, et sur proposition de Mme Sylvie Carrega, déléguée au logement et à la lutte contre les discriminations, à proposer la mise à disposition de l'association de 20 logements à mobiliser au sein du contingent de logements réservés au Département dans le patrimoine de l'OPH « 13 Habitat », en accord avec son Président, M. Lionel Royer-Perreaut.

Les modalités de mise en œuvre de cette proposition vous sont présentées dans le projet de convention à passer entre le Département des Bouches-du-Rhône, l'association « SOS Femmes 13 » et l'OPH « 13 Habitat », annexé au rapport.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ce qui précède, je vous propose d'approuver le projet de convention et de m'autoriser à la signer.

Je vous précise que ce rapport ne comporte aucune incidence financière pour le Département.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

